



Consciente de la situation des agents des EALE, La Cfdt a posé une **demande de concertation immédiate (DCI)** à la SA réseau. Nous avons été reçus le 29/07 et avons porté une nouvelle fois les sujets de rémunération, reconnaissance, parcours professionnels, manque d'effectifs, évolution, mobilité...

LA Cfdt ALERTE POUR LA DEUXIÈME FOIS, APRÈS UNE AUDIENCE EN AVRIL DERNIER AUPRÈS D'OLIVIER BANCEL, SUR LA SITUATION DES EFFECTIFS DANS LES CENTRAUX SOUS STATIONS. CONSTAT :

- # Les taux de démissions augmentent sans cesse
- # Les parcours professionnels ne permettent pas une évolution de carrière satisfaisante
- # La rémunération est en grande partie responsable du manque d'attractivité à l'embauche et du taux élevé de démissions. Les responsabilités et contraintes ne sont pas suffisamment rémunérées
- # L'expression de la reconnaissance de la technicité et de l'engagement des agents est quasi inexistante
- # Les délais d'entrée en formation des jeunes recrues sont trop longs et ne permettent pas leur entrée en production dans des temps efficaces
- # L'absence d'examens EM4 qui alimentent aussi les parcours pros, en particulier pour les agents EALE qui sont en maintenance, est un frein à l'évolution de carrière
- # Les mobilités, internes ou externes, sont paralysées par les insuffisances en effectifs

LA DIRECTION DE LA SA RÉSEAU NE SEMBLE PAS PRENDRE LA MESURE DE L'ALERTE PORTÉE PAR LA Cfdt : selon elle, la rémunération est «conforme aux pratiques du marché» et les recrutements nécessaires sont en cours. Elle s'engage à peine à réfléchir les parcours professionnels et l'animation métier.

LA Cfdt N'EN RESTERA PAS LÀ

POUR LA Cfdt, LE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES, LES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION, LES MOBILITÉS INTERNES OU EXTERNES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL NE SONT PAS NÉGOCIABLES

- ✓ La revalorisation de l'indemnité de sujétion est indispensable. Elle doit être à minima triplée de manière immédiate
- ✓ L'ouverture d'examens EM4 est nécessaire et la réforme des centres de formation ne doit pas impacter les formations initiales ni les accès à la qualification E
- ✓ La reconnaissance des compétences et de l'engagement des agents doit s'exprimer de manière exceptionnelle suite à la crise sanitaire et aux difficultés en personnel
- ✓ Les mobilités, internes ou externes, doivent être permises et accompagnées. Le recrutement en est la clé
- ✓ La fidélisation des agents doit être recherchée, par la valorisation des compétences, la reconnaissance de la technicité et des responsabilités engagées
- ✓ La gestion prévisionnelle de l'emploi et les parcours professionnels doivent être repensés pour permettre des carrières gratifiantes

DES QUESTIONS ? contactez nous :

fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org / 06 27 70 45 58

vanessa.lhomel@cfdtcheminots.org / 06 83 26 08 89

ET TOI ? QUI DÉFEND TES DROITS ?

